

Communiqué de presse

9 octobre 2026

L'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) et le Fonds national de prévention (FNP) de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) publient un guide « qualité de vie au travail et déploiement d'espaces de discussion : retours d'expériences dans la FPH »

Innover pour transformer durablement les conditions de travail des professionnels de santé.

Fruit de leur partenariat, l'ANFH et le FNP de la CNRACL publient un **guide** pour capitaliser sur les enseignements de **trois projets pilotes** menés en **Lorraine** (« Préserver son équilibre et son dynamisme de travail » fédérant 6 employeurs, « Jouer pour mieux coopérer » mené par 5 employeurs) et dans les **Alpes** (« La QVCT au plus près du terrain » déployé par 7 employeurs), impliquant au total **18 employeurs**.

Pour répondre aux défis croissants auxquels sont confrontés les établissements, l'ANFH et le FNP de la CNRACL ont lancé en 2023 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) centré sur la QVCT.

Objectif : soutenir des projets innovants, déployés au plus près des professionnels, avec l'accompagnement des délégations régionales et territoriales de l'ANFH.

Un guide pour inspirer et outiller les établissements et les collectifs de travail à partir de solutions concrètes, adaptées et expérimentées sur le terrain par les professionnels et reproductibles par tous.

Un guide qui vient enrichir l'offre de l'ANFH consacrée à la qualité de vie et des conditions de travail, aux côtés des actions de formation, des ressources et des dispositifs proposés aux établissements.

Structuré en deux volets, ce guide offre un focus sur chaque projet mené localement (origine, objectifs, structuration, réalisations, bonnes pratiques et points d'attention) en mettant à disposition des ressources et notions clef puis présente une fiche dédiée à la conduite de projet reprenant les traits communs aux trois expérimentations menées et les spécificités de chacune.

A travers ce guide, l'ANFH et le FNP de la CNRACL fournissent un cadre méthodologique aux établissements pour déployer des projets durables, ancrés dans les problématiques de terrain et aux professionnels des solutions concrètes pour faire évoluer les pratiques, améliorer et renforcer la coopération au sein des équipes.

Retrouvez le guide « **Qualité de vie au travail et déploiement d'espaces de discussion : retours d'expériences dans la FPH** » en téléchargement sur les sites :

- De l'ANFH : [guide qvt retour experiences 2026.pdf](#) ou [Qualité de vie au travail | ANFH](#)
- Du FNP de la CNRACL : [guide qvt retour experiences 2026.pdf](#) ou [Prévention risques professionnels FNP CNRACL](#)

À propos de l'ANFH

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. L'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes. Depuis 2021, L'ANFH accompagne le développement de l'apprentissage dans la Fonction hospitalière. L'ANFH a célébré en 2024 ses 50 ans d'engagement, de formation et d'évaluation au plus près de ses établissements adhérents.

À propos de la CNRACL

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts (<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr>). La CNRACL, selon le principe de la répartition, assure grâce aux 27,5 milliards d'euros de cotisations perçues par près de 2,15 millions d'actifs et 41 350 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,67 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière, pour 29,5 milliards de prestations versées. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnrACL.retraites.fr>).

Contacts presse :

ANFH :

Carla Gomes/Responsable communication
Mobile : 0631320900

c.gomes@anfH.fr

CNRACL :

Cyril Parodi / Responsable communication
Mobile : 06 86 22 15 24

cyril.parodi@caissedesdepots.fr

Une gestion

